

**Communiqué de presse de Jeunes Médecins**

*Vendredi 13 septembre 2019*

**Pacte refondation des Urgences : Jeunes Médecins alerte !**

La Ministre de la Santé vient de faire paraître une série de propositions voulant répondre au mouvement initié par le Collectif Inter Urgences et soutenu par Jeunes Médecins. Parmi celles-ci, **il sera interdit à un titulaire ou à un contractuel de la fonction publique (PH, PHC, Assistant, CCA...) de travailler plus** que ses heures de service s'il travaille à plus de 70% dans la fonction hospitalière, sous réserve de sanctions !

L'objectif avoué est de limiter l'intérim médical et par conséquent de niveler par le bas les salaires ! Pour rappel le salaire net mensuel des contractuels (assistants, attachés...) est inférieur à 2 100 euros/mois.

Arrêtons de stigmatiser les jeunes praticiens, reconnaissons leur investissement et leur travail à leur juste valeur !

Jeunes Médecins demande qu'une concertation visant à revaloriser l'ensemble des rémunérations des praticiens hospitaliers, notamment contractuels, sans quoi Jeunes Médecins se réserve la possibilité d'entamer un mouvement de grève au côté du Collectif Inter Urgences.

**Contact presse :**

Emanuel LOEB, Président de Jeunes Médecins  
president@jeunesmedecins.fr  
06 50 93 64 60